



Municipalité de **Ferme-Neuve**

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 200**

Avis public est présentement donné par Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Ferme-Neuve qu'à une assemblée ordinaire tenue le 11 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 200 autorisant la création d'une réserve financière pour des projets de loisirs à caractère communautaire.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue, Ferme-Neuve, du lundi au jeudi entre 9h00 et 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Ferme-Neuve, ce 12 novembre 2024.

Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 12<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière